

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 18 juillet 2018, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE**

Dossier n^{os} : D08-01-18/B-00222 à D08-01-18/B-00224
Propriétaire(s) : Justin Mastromattei
Emplacement : 1333, (1333A, 1333B), boulevard Morley
Quartier : 16 - Rivière
Description officielle : lot 2, plan enr. 297204
Zonage : R3F
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

Le propriétaire souhaite démolir la maison existante et lotir son bien-fonds en trois parcelles distinctes. Une parcelle comprendra une maison isolée de deux étages proposée et les deux autres parcelles seront occupées chacune par une moitié d'une maison jumelée de deux étages proposée.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions. La propriété est représentée par les parties 1 à 3 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Partie	Adresse municipale
B-00222	7,42 m	30,48 m	226,3 m ²	1	1333A, boul. Morley moitié de la maison jumelée proposée
B-00223	7,42 m	30,48 m	226,2 m ²	2	1333B, boul. Morley moitié de la maison jumelée proposée
B-00224	8,03 m	30,48 m	244,8 m ²	3	1333, boul. Morley maison isolée proposée

L'approbation des demandes aura comme effet de créer trois parcelles distinctes. Toutes les parcelles ainsi que l'aménagement proposé sur les parcelles ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures (D08-02-18/A-00221 à D08-02-18/A-00223) ont été présentées et seront étudiées en même temps que les présentes.